



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 26 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier, à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : ALIÈS Monique – ARNOULD Bernard – BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis – CARRIERE-ILTIS Régine – ICHE Damien – JULIEN Martine – MOLLINÉ Valérie – PUECH Xavier – RAMBIER Vanessa – SERS Claude – TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : CHABBERT Sylvain – COSTES Alexis.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;
JULIEN Martine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire demande aux élus d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Validation du règlement des cimetières des Belmont sur Rance et Buffières

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION portant sur la demande de subvention pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école publique

Madame le Maire expose au conseil que les menuiseries de l'école publique doivent être remplacées. En effet, les menuiseries actuelles sont vétustes. Le remplacement des menuiseries (fenêtres et volets) permettrait une meilleure isolation du bâtiment et ce dans un souci d'économies d'énergies.


Le cout des travaux représenterait la somme de 44 967.37€ H.T (47 958.36€ TTC)

Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Remplacement des fenetres	33 711,43	ETAT (DSIL) 38%	17 087,60
Remplacement des volets	11 255,94	Département 20%	8 993,47
		Région 20%	8 993,47
		Autofinancement 22%	9 892,83
TOTAL :	44 967,37	TOTAL	44 967,37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux de rénovation énergétique de l'école avec le remplacement des fenêtres et des volets
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier auprès des différents partenaires financiers.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement.

 **DÉLIBÉRATION : Demande de la troisième tranche de DETR pour la réhabilitation de l'ex sherpa**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etat accompagne le projet de réhabilitation de l'ex sherpa en petite unité de vie pour personnes âgées autonome.

Au vu de la différence entre l'APD et le résultat d'offre, et compte tenu des avenants du projet, il est proposé au conseil municipal de déposer une troisième tranche de demande de subvention au titre de la DETR 2026.

Ce nouveau plan de financement ainsi présenté :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Avenants	105 860,49	ETAT DETR (30%)	31 758,15
TOTAL :	105 860,49	TOTAL	31 758,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le nouveau plan de financement
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier auprès des différents partenaires financiers.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement.

 **DÉLIBÉRATION : portant sur le choix des entreprises pour la construction d'un centre sport études section Karting/Moto**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre suivant la procédure adaptée a été lancé pour la construction d'un centre sports études section Karting/Motos.

Le maître d'œuvre a analysé les offres, et il est venu présenter le rapport à la commission d'appel d'offre afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T	MONTANT TTC
LOT N°1 : TERRASSEMENT - VRD	SAS GUIPAL TP	32 464,43 €	38 957,32 €
LOT N°2 : GROS ŒUVRE	SARL BLAYAC	63 672,29 €	76 406,75 €
LOT N°3 : CHARPENTE METALLIQUE	SAS SCMR	31 591,00 €	37 909,20 €
LOT N°4 : COUVERTURE - BARDAGE - EP	SAS SCMR	33 752,00 €	40 502,40 €
LOT N°5 : TOITURE TERRASSE - ETANCHEITE	STEPHANIAC Aaron	16 988,65 €	20 398,38 €
LOT N°6 : MENUISERIES EXTER - ALU - PORTAIL	MENUISERIE PUECH	34 416,42 €	41 299,70 €
LOT N°7 : PLATRERIE - CLOISONS SECHES - ISOLATION	GINESTE Gaétan	13 272,48 €	15 926,98 €
LOT N°8 : MENUISERIES INTERIEURE	MENUISERIE PUECH	7 377,47 €	8 852,96 €
LOT N°9 : ELECTRICITE - VMC - SECURITE INCENDIE - LUMINAIRES	DAFFAS ELECTRICITE	14 393,55 €	17 272,26 €
LOT N°10 : PLOMBERIE - SANITAIRES	GAUSSEL Jerome	13 730,00 €	16 476,00 €

LOT N°11 : CHAUFFAGE PAC GAINABLE	GAUSSEL Jerome	10 343,47 €	12 448,16 €
LOT N°12 : SERRURERIE - FERRONNERIE	SARL ARNAL ET GELY	24 552,00 €	29 462,40 €
LOT N°13 : OPTION VARIANTE CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	G12 CARRELAGE	15 376,25 €	18 451,50 €
LOT N°14 : FAUX PLAFONDS	BELET ISOLATION	3 846,00 €	4 615,20 €
LOT N°15 : PEINTURES	SARL CACERES	11 186,24 €	13 423,49 €
TOTAL :		326 962,25 €	392 402,70 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix des entreprises
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché et à son exécution

DÉLIBÉRATION : Remboursement de frais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mr MAILLE Michel s'est occupé au printemps 2025 de l'agencement et de l'équipement de l'exposition des statues menhirs. Mr MAILLE a fait des achats avec ses propres fonds.

Il convient d'effectuer le remboursement de ces achats s'élevant à : 951.92€

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'accepte et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour verser la somme de 951.92€ à Monsieur MAILLE Michel

DÉLIBÉRATION : Remboursement de frais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité utilise le logiciel CANVA pour créer des affiches, flyers, cartes ...

La licence professionnelle de ce logiciel est payante, mais il n'est pas possible de payer la cotisation par mandat. L'agent de la bibliothèque a renouvelé l'abonnement sur ses propres fonds. Il convient donc de la rembourser.

Le montant de cet abonnement est de 109.99€ / ans.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'accepte et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour verser la somme de 109.99€ à l'agent de la bibliothèque.

DÉLIBÉRATION : Règlement des cimetières de Belmont-sur-Rance et Buffières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-7 à L.2213-15 relatifs à la police des cimetières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le règlement du cimetière rédigé et présenté en séance, destiné à encadrer les conditions d'inhumation, de gestion des concessions, d'entretien des sépultures et de sécurité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour et d'harmoniser les règles d'utilisation du cimetière communal pour assurer un cadre clair, respectueux et conforme aux obligations légales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'adopter le règlement fixant les conditions d'utilisation du cimetière et les droits et devoirs des usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver** le règlement du cimetière communal annexé à la présente délibération

- Le règlement entrera en vigueur à compter du **01.02.2026**.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à la Préfecture conformément aux dispositions en vigueur.

Le règlement sera affiché aux entrées des cimetières et consultable en mairie.



DÉLIBÉRATION : Règlement intérieur de la résidence des deux ponts

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur pour la résidence des deux ponts : résidence pour personnes âgées autonomes.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le règlement intérieur de la résidence des deux ponts annexé à la présente délibération
- Le règlement entrera en vigueur à compter du **01.02.2026**.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à la Préfecture conformément aux dispositions en vigueur.



Travaux appartement de la gendarmerie

Des travaux de rafraîchissement vont être entrepris dans un appartement de la gendarmerie avant l'arrivée d'un nouveau gendarme.

L'entreprise SARL HERVE RENAUD va réaliser ces travaux pour un montant de 8 294,94€ TTC. L'employé communal réalisera des travaux dans l'appartement (changement d'évier, mur de séparation salon...)



Subventions aux associations

Les pompiers ont sollicité la mairie pour une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une manœuvre départementale le 05 mars 2026 (40 sapeurs-pompiers de différents centres de secours). Il est proposé d'octroyer une subvention de 200€.

En 2026, Belmont sur Rance sera ville d'arrivée le dimanche 4 Octobre de l'Aveyronnaise Classic qui se déroulera les 3 et 4 Octobre 2026. La commune s'engage à verser la somme de 4000€ à l'association organisatrice de l'Aveyronnaise Classic

Ces deux subventions seront notifiées lors du budget 2026



Convention de mise à disposition du gymnase à l'ASPC Nîmes tennis de table

La convention de mise à disposition du gymnase entre l'ASPC Nîmes tennis de table et la commune n'a pas été établie en 2024 et 2025. Le montant de la mise à disposition est de 500€ par ans. Cet oubli sera rectifié en 2026.

✦ Travaux de voirie communautaire 2026.

Comme chaque année, la communauté des communes demande aux mairies de recenser la voirie communale qui aurait besoin de travaux. Il est proposé les voiries suivantes :

- Rue Quai des tanneurs
- Les Pradailles
- Casse Barthas
- Saint Privat
- Chemin des Comps
- Place de la Baudié
- Chemin de Buffieres vers les Pradailles

✦ Informations diverses :

Une convention de partenariat entre la Mairie et de SDIS de l'Aveyron a été signée afin de permettre aux enfants de pompiers de bénéficier d'une garderie pendant leur temps d'intervention.

Acoustique cuisine centrale : Un devis d'étude acoustique pour l'analyse de l'impact sonore des installations frigorifique de la cuisine centrale a été demandé.

- ACOUSTEX INGENIERIE : 2 350,00€ HT – 2 820,00€ TTC
(pris en charge par la cuisine centrale)

Le bulletin municipal est terminé et prêt à être distribué. Il est décidé que la distribution sera effectuée par chaque élu

Le remplacement des agrées au parcours de santé ainsi que des jeux à l'aire de jeux sous le terrain de foot sont terminés. Le rapport de contrôle est conforme, les aires sont ouvertes.

Date des vœux : le 31/01 à 11h00 salle des fêtes

Prochains Conseils Municipaux :

- le 09/02/2026 – DOB
- le 23/02/2026 - BUDGET

Fin de séances 20H45

Secrétaire de séance
Martine JULIEN



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES



